

## TAUX DE RUPTURE 2023-2024

BTS	INFOS	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	TOTAL
ASSURANCE	Nombre rupture	2	3	5
	%	40 %	33.33 %	35.71 %
	Causes	1 Rupture unilatérale de l'employeur ou de l'apprenti pendant les 45 premiers jours en emploi 1 Rupture d'un commun accord	3 Ruptures d'un commun accord	
GPME	Nombre rupture	2	4	6
	%	28.57 %	20 %	22.22 %
	Causes	2 Ruptures d'un commun accord	4 Ruptures d'un commun accord	
GTLA	Nombre rupture	5	2	7
	%	45.45 %	18.18 %	31.81 %
	Causes	2 Ruptures au cours des 45 jours à l'initiative de l'apprenti 3 Ruptures d'un commun accord	2 Ruptures d'un commun accord	
MCO	Nombre rupture		6	6
	%		33.33 %	33.33 %
	Causes		4 Ruptures d'un commun accord 1 Rupture en cas de faute grave de l'apprentie 1 Rupture à l'initiative de l'employeur	
MOS	Nombre rupture			
	%			
	Causes			
NDRC	Nombre rupture	7	6	13
	%	38.88 %	33.33 %	36.11 %
	Causes	3 Ruptures d'un commun accord 3 Ruptures unilatérales de l'employeur ou de l'apprenti pendant les 45 premiers jours en emploi 1 Rupture à l'initiative de l'apprenti	6 Ruptures d'un commun accord	
PI	Nombre rupture	2	5	7
	%	20 %	27.78 %	25 %
	Causes	1 Rupture d'un commun accord 1 Rupture unilatérale de l'employeur pendant les 45 premiers jours en emploi	4 Ruptures d'un commun accord 1 Rupture à l'initiative de l'apprentie	
SP3S	Nombre rupture	3		3
	%	33.33 %		33.33 %
	Causes	3 Ruptures unilatérales de l'apprenti pendant les 45 premiers jours en emploi		
TOURISME	Nombre rupture	2		2
	%	25 %		25 %
	Causes	1 Rupture à l'initiative de l'apprentie 1 Rupture d'un commun accord		

### Formations en Mixité

BTS CG2	Nombre rupture			
	%			
	Causes			
BTS SAM2	Nombre rupture		0	0
	%		0%	0%
	Causes			